



HAL
open science

Itinéraire d'une socio-historienne : les sciences de gouvernement comme idées en action ? Entretien avec Martine Kaluszynski

Chloé Gaboriaux, Jérôme Tournadre, Martine Kaluszynski

► To cite this version:

Chloé Gaboriaux, Jérôme Tournadre, Martine Kaluszynski. Itinéraire d'une socio-historienne : les sciences de gouvernement comme idées en action ? Entretien avec Martine Kaluszynski. Chloé Gaboriaux, Arnault Skornicki. Vers une histoire sociale des idées politiques, Presses Universitaires du Septentrion, pp.279-291, 2017, Espaces politiques, 978-2-7574-1798-0. hal-03226271v2

HAL Id: hal-03226271

<https://hal.science/hal-03226271v2>

Submitted on 14 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

***“Itinéraire d’une socio-historienne : les sciences de
gouvernement comme idées en action ?”*** Entretien avec
Martine Kaluszynski

Martine Kaluszynski est directrice de recherche au CNRS (section 40 : politique, pouvoir, organisation). Entretien réalisé par Chloé Gaboriaux et Jérôme Tournadre.

Sans jamais se revendiquer de l’histoire des idées, la socio-histoire des « sciences de gouvernement » se penche pourtant sur des objets proches : doctrines, savoirs, catégories intellectuelles à l’usage des gouvernants. À notre connaissance, les « sciences de gouvernement » apparaissent comme un nouveau champ d’études en 2000 : quelle en est la genèse ? Les sciences de gouvernement étaient-elles déjà en germe dans les travaux de l’Association pour la socio-histoire du politique ?

Cette idée des « sciences de gouvernement » émerge à Grenoble à partir d’une convergence de préoccupations et d’acteurs, comme souvent dans ce type de dynamiques. Quand j’arrive à Grenoble, nouvellement recrutée (en sociologie), rattachée au CERAT, il y avait un ensemble d’enseignants chercheurs assez différents avec des thématiques distinctes et il y a eu entre nous le souci d’une plus grande réflexivité sur les modalités de l’engagement des sciences sociales au cœur de la décision politique.

Un groupe SHDP (socio-histoire du politique) s’est constitué dès 1999 (réunions, séminaires) avec un pari : prendre au sérieux les rêves de différents groupes militants qui, depuis deux siècles, en Europe mais aussi aux États-Unis ou en Amérique latine, se sont efforcés de constituer leurs méthodes et leurs savoirs techniques en véritables sciences du politique. Administrateurs, fonctionnaires techniciens mais aussi philanthropes, mécènes, hommes de lettres, inventeurs, hommes politiques, syndicalistes : s’intéresser à ces modèles d’action gouvernementale, c’était prêter attention à ces formulations doctrinales comme à ces revendications de scientificité, c’était s’interroger sur les conditions d’invention d’instruments de connaissance par lesquels s’est constitué le modèle d’action bureaucratique qui est encore le nôtre. Car ces « sciences de gouvernement », qu’elles soient aujourd’hui oubliées ou toujours actuelles, ont participé d’une véritable ingénierie du politique. En apportant déjà l’éclat de l’objectivité aux pratiques du gouvernement de la Cité. Entreprendre de les étudier, c’était se poser la question

des supports de diffusion qui les rendent visibles (revues, congrès, chaires professorales, etc.), c'était revenir sur les mobilisations de soutien et de défiance qu'elles ont suscitées. Le terme de Science est donc moins ici un constat qu'un problème. Moins un point d'arrivée qu'un point de départ, le creuset d'une interrogation qui a offert la possibilité de travailler plus profondément la notion de **gouvernementalité**. Une des dimensions tirée des travaux sur la gouvernementalité renvoie à la signification large des savoirs et des techniques de gouvernement caractérisant une période historique. La raison d'État comme concept de transition puis surtout la naissance de la biopolitique caractérise une « nouvelle rationalité politique » centrée sur une technologie majeure : la régulation des populations et des individus vivants. À quelle signification et quelle rationalité politique renvoie l'essor et le développement des multiples pratiques qui donnent forme aux programmes de réforme de l'État ? L'hypothèse avancée est que ces technologies et savoirs qui prennent pour objet le système administratif caractérisent bien une nouvelle forme d'exercice du pouvoir, le « souci de soi de l'État », qui constitue une facette majeure de l'art de gouverner contemporain, articulée à une problématique, nouvelle à l'époque, de la société¹. Des technologies de pouvoir et des savoirs qui alimentent et donnent forme à l'exercice du « gouvernement des hommes ».

La thématique retenue a été appréhendée à travers une approche spécifique : la sociologie historique du politique. Sans ouvrir ici de longs débats épistémologiques, rappelons que cette démarche vise à questionner la construction du politique, entendue comme instance centrale de régulation sociale. L'approche historique vise à réhabiliter la longue durée du politique. Ce faisant, elle entend rappeler le caractère artificiel de la césure passé/présent. Partant des problèmes du présent, elle cherche à comprendre les institutions contemporaines, notamment les défis auxquels ces dernières sont confrontées aujourd'hui à partir d'une réflexion sur leurs conditions d'élaboration. L'objectif est de mettre en relief les processus, acteurs, mécanismes, sinon paradoxes qui sont au cœur de l'institutionnalisation de l'action publique.

Le groupe Sociohistoire du CERAT a eu l'objectif de rassembler et de constituer un réseau de recherches nationales et internationales sur le thème de la formation et du développement des Sciences de gouvernement. Cela a permis de former toute une génération de docteurs. Il y a donc eu ce premier colloque en 2000²,

¹ M. Foucault, *Résumé des cours (1970-1982)*, Paris, Julliard, 1989 (Conférences, essais et leçons du collège de France).p112

² « La formation des sciences de gouvernement en Europe, XIXe-XXe siècles », en collaboration, Grenoble, 15-16-17 novembre 2000.

et dix ans après, celui de Lyon et Grenoble³.

L'ensemble de ces travaux s'est inscrit et a été développé dans la dynamique et le projet des « sciences de gouvernement »⁴.

Cette mise en perspective interdisciplinaire autour de la construction de l'État s'est inscrit dans un courant de socio-histoire du politique depuis longtemps initié et mis en œuvre à Grenoble au CERAT promettant des synergies intellectuelles⁵, car en effet il y avait un antécédent avec l'Association pour la socio-histoire du politique (SHIP), fondée en 1991 et dont j'ai été la présidente, Gérard Noirielle et Michel Offerlé, vices-présidents ; Yvon Lamy et Didier Renard étaient aussi dans le bureau⁶. À la réunion inaugurale dans les salons dorés du Panthéon, nous étions assez nombreux, une quarantaine de personnes, beaucoup de membres de *Politix* mais aussi tous ceux intéressés par la démarche. N'étant pas du sérail, ma présidence (jeune femme, non politiste, chercheur CNRS) détonnait et a surpris, mais en même temps, mon discours et mon extériorité m'ont mise au-dessus des tensions qui se manifestaient déjà entre les différentes tribus ou personnalités. Effectivement, la tendance, voire la volonté d'institutionnalisation d'une approche, peut être vue comme un risque, avec d'éventuels dérapages ou dommages liés à la constitution d'un nouveau champ et par là même d'un nouveau cloisonnement. J'ai toujours pensé et soutenu que cette voie devait correspondre à une démarche de recherche intellectuelle, structurer sans enfermer, organiser sans rejeter, rester ouverte aux échanges, aux différentes approches, exister et convaincre sans tentation de dominer. L'affirmation d'une spécialisation, ce ne peut être simplement le rappel sécurisant d'un domicile scientifique. Ce doit être une quête permanente de justification d'une telle spécialisation, des perspectives de développement scientifique qu'elle offre ou qu'elle interdit. Ce doit être la volonté de prolonger et d'inscrire sa propre activité dans celle d'une communauté scientifique pour, à la

³ « Les Sciences de Gouvernement. Circulation(s), traduction(s), réception(s) », Grenoble, Lyon, 16-17 décembre 2010.

⁴ Olivier Ihl, Martine Kaluszynski, Gilles Pollet (éd.), *Les sciences de gouvernement*, Paris, Economica, 2003 ; Olivier Ihl, Martine Kaluszynski, « Pour une sociologie historique des sciences de gouvernement », *Revue française d'administration publique*, n°102, 2003, p. 229-243 ; Olivier Ihl, Martine Kaluszynski, « La peine et la récompense. Entre gouvernementalité et sciences de gouvernement », Colloque « Le politique vu avec Foucault. Quelle est la fécondité des outils de Michel Foucault pour analyser le politique ? » Janvier 2005 ; Martine Kaluszynski, Renaud Payre, *Les Sciences de Gouvernement : Circulation(s), traduction(s), réception(s)*, Paris, Economica, 2012.

⁵ Avec des liens à l'extérieur du CERAT, entre ce groupe et le CRPS de l'Université de Paris 1, le CURAPP à Amiens, l'Université de Strasbourg (GSPE), les revues *Genèses* ou *Politix*.

⁶ Gilles Pollet, « Nul ne sait de quoi le passé sera fait », in François Buton, Nicolas Mariot, *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*, Paris, PUF, 2009, p. 191-206.

fois, contribuer au développement de celle-ci et tirer parti de ce développement pour ses propres travaux. Ces engagements exigent une vigilance extrême vis-à-vis du risque permanent d'auto-célébration d'une spécialisation, c'est-à-dire aussi d'un territoire académique dont on tirerait des avantages et un certain confort. Participer au développement de la socio-histoire, c'était en même temps questionner la légitimité de son existence, la validité des découpages dont elle est issue et accepter le risque de sa remise en question radicale.

La question des sciences de gouvernement n'était alors pas au cœur des préoccupations : c'est plutôt l'histoire qui réunissait toute une génération de chercheurs, comme une façon de contester la science politique telle qu'elle se faisait. Le recours à l'histoire permettant de rompre avec une vision essentialiste de l'État, de la nation et de ses institutions, pour les envisager comme des manifestations historiques relativement récentes et changeantes.

Pour tous ces jeunes chercheurs, le recours à l'histoire et son imposition devenait une position critique dans la construction de leur parcours en science politique. C'est d'ailleurs ce qu'on a pu ensuite reprocher à l'association, d'être une association « professionnelle ». Or il s'agissait bien de retracer l'ensemble complexe des éléments qui façonnent, modèlent, érigent ou se rebellent contre l'État, en tenant compte de l'historicisation des objets. Idée forte qu'on trouve chez Karl Popper⁷ ou que Charles Tilly défend⁸. Il s'agit donc d'historiciser les objets ou plutôt de rompre avec l'a-historicité des objets étudiés⁹.

C'est un nouveau rapport de connaissance à l'objet qui est dès lors proposé : il s'agit de se montrer « attentif et aux modes de constitution des réalités présentes et aux logiques sociales des réalités du passé »¹⁰. L'objectif est de mettre en relief les processus, les mécanismes et les paradoxes de l'action, d'éclairer une histoire sociale capable d'établir les logiques sociales à l'œuvre. La notion de processus étant particulièrement féconde dans une telle perspective.

Le premier colloque organisé sous l'égide de SHIP portait sur l'étatisation de la société, qui était l'une des thématiques fortes de ce regroupement¹¹. L'association a pourtant été très éphémère, sans

⁷ Karl Popper, *Misères de l'historicisme*, Paris, Plon, 1966.

⁸ Charles Tilly, « L'histoire à venir », *Politix*, printemps 1989, « Les liaisons dangereuses. Histoire, sociologie, science politique », p. 25-32.

⁹ Comme le fait Robert Nisbet, *Social Change and History*, New York, Oxford University Press, 1969.

¹⁰ Yves Déloye, *La sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, p.105.

¹¹ « L'étatisation de la société française, XIXe-XXe siècles », Journées d'étude SHIP, 30 et 31 mai 1996 à Grenoble, d'où sera tiré l'ouvrage de Martine

doute parce qu'en parallèle de nombreuses initiatives très structurantes se mettent en place (*Genèses* ou la collection sociohistoires chez Belin, portés par M. Offerlé, G. Noiriel, C. Topalov). D'autres lieux, d'autres initiatives vont accompagner et structurer cet élan¹². Les sciences du gouvernement apparaissent donc plutôt dans le sillage de l'association comme un espace de renouvellement de la science politique.

Dans l'introduction au livre *Pour une socio-histoire des sciences de gouvernement*, vous écrivez : « En générant une analyse critique située au croisement de l'histoire et de la philosophie des sciences, il s'agit bien d'interroger la construction des catégories intellectuelles elles-mêmes. Tout en assumant en partie cet héritage, on ne saurait s'enfermer dans une perception fondamentalement conceptuelle d'une histoire des sciences qui tourne quelquefois à l'histoire philosophante. Aussi s'est-on efforcé de compléter ce point de vue par une conception renouvelée du rapport aux idées tirant profit des avancées méthodologiques apportées par les recherches de Quentin Skinner ainsi que par un parti pris résolument empiriste qui vise à saisir non pas seulement des matrices cognitives mais bien plutôt des idées en action, autrement dit des dispositifs pratiques et des usages concrets. »

Partagez-vous encore ce constat ? Quels rapports établissez-vous entre les approches ici évoquées (socio-histoire de l'action publique, approche cognitive des politiques publiques, histoire sociale des idées) ?

Avec les sciences de Gouvernement, il s'agissait de reprendre l'initiative sur la question de l'Etat au concret, sur le poids du travail empirique en histoire et c'était aussi, dans un laboratoire très politiques publiques, mettre les politiques publiques à hauteur d'épaule, en s'intéressant à une catégorie d'acteurs qui fabriquent ces politiques, d'où l'idée de la cartographie, des réseaux d'acteurs. Travailler les politiques au plus près des archives, comment elles se

Kaluszynski et Sophie Wahnich (éd.), *L'Etat contre la politique ? Les expressions historiques de l'étatisation*, Paris, L'Harmattan, 1998. Voir aussi Martine Kaluszynski, Sophie Wahnich, « Historiciser la science politique », in *L'Etat contre la politique ? Les expressions historiques de l'étatisation*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 17-33.

¹² Au Curapp, entre autres, Pascale Laborier, Dany Trom (éd.), *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF, 2003 ; Pascale Laborier, Frédéric Audren, Jakob Vogel, Paolo Napoli, *Les sciences camérales : Activités pratiques et histoire des dispositifs publics*, Paris, PUF, 2011.

font, par quels processus, quelles mises en oeuvre, par quels acteurs ?

Au coeur de la socio-histoire du politique et des sciences de gouvernement, se trouve la démarche empiriste : partir du matériau, des archives. C'est aussi, par rapport à un objet, décliner toutes les possibilités, s'y confronter, le déconstruire, aller rechercher un ensemble de matériaux, de paroles, de témoignages qui permettent de le travailler. C'est un choix problématique, théorique d'une démarche archéologique, plus exactement comme le préconisait M. Foucault, une démarche généalogique¹³, qui attache de l'importance au poids des origines, aux conditions de "naissance", à la genèse comme facteurs de sens et de pertinence à la compréhension d'un itinéraire ou d'un objet particulier.

De ce point de vue, il s'agit bien de rompre avec l'histoire classique des idées. Comme l'a dit dernièrement Marc Angenot dans son entretien à *la Vie des idées*, l'histoire des idées n'a de sens que sur des idées passées à l'acte. Pour ma part, j'ai travaillé sur des idées qui se structurent dans des récits et des discours puis parfois forment des savoirs plus ou moins structurés qui sont productifs d'action publique, de politiques publiques. Des savoirs qui s'institutionnalisent (ou pas) et peuvent contribuer à la formation d'un champ, d'une communauté, ceci dans un contexte social, politique, scientifique singulier. Du coup, on est assez éloigné d'une décontextualisation qui a pu exister dans une certaine approche philosophique des idées. La prégnance du contexte sur les faits analysés interdit tout oubli de l'historicité des faits sociaux ou politiques. Il s'agit vraiment de contextualiser les catégories d'analyse

A cet égard, l'histoire sociale des idées politiques qui émerge aujourd'hui est très proche de la socio-histoire du politique même si il existe une différence notable qui reste, l'importance d'une sociologie des acteurs très motrice pour la socio-histoire des sciences de gouvernement avec l'attention portée à la prosopographie et aux réseaux d'acteurs¹⁴. C'est ainsi que, après avoir travaillé sur la genèse de la criminologie en France, sur la revue *les Archives d'anthropologie criminelle*, les hommes, les pensées, l'impact sur les lois, dispositifs et politiques et observé à quel point ce savoir construit autour de l'Homme criminel était **savoir bio-politique**, dans un souci d'exhaustivité orgueilleux, je me suis penchée sur la

¹³ Michel Foucault, « Le souci de vérité. Entretien avec Foucault » (1984), *Dits et Ecrits 1954-1966*, Paris, Gallimard, 1994.

¹⁴ Christian Topalov, *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France 1880-1914*, Paris, Ed de l'EHESS, 1999.

Société générale des prisons¹⁵. Mon objectif était d'y voir un décrypteur de questions plus larges pour une réflexion sur la généalogie de la construction sociale du fait criminel, une contribution à l'histoire des savoirs et de leurs usages sociaux, et sur les tentatives de recomposition ou d'agencement des rapports « Etat-société civile » à travers ce prisme particulier qu'est le monde de la Justice.

Cette association d'initiative gouvernementale rassemble des juristes, des réformateurs qui parlent du crime, mais surtout du pénal, des prisons, du patronage, de la lutte contre la criminalité et va fonctionner comme un laboratoire de la législation pénale et une antichambre parlementaire.

La gouvernance y est très sophistiquée et s'apparente à un « gouvernement privé »¹⁶. Ces hommes et femmes élaborent des méthodes, produisent des évaluations, se font opérateur d'appels d'offres, ont des correspondants en province, en Europe dans le monde et surtout produisent en parallèle aux dispositifs étatiques classiques, ou considérés comme tels, de la loi, du politique, des décisions. Il s'agissait également de s'intéresser au rôle du droit dans le monde moderne. Comment celui-ci se diffuse dans le corps social ? Quand et comment est-il devenu un moyen étatique de « colonisation du monde vécu » (Habermas), c'est-à-dire un instrument efficace (touchant tous les individus) d'inculcation/intériorisation des normes du pouvoir ? La problématique choisie a emprunté à la sociologie pénale et à l'analyse des politiques publiques mettant en lumière le rapport qui s'établit dans les politiques publiques entre « connaissance » et « action », il en est ressorti que l'action étatique en matière pénale dépend de l'existence et de l'édification de connaissances, d'un savoir produit par quelques acteurs investis d'un rôle moteur dans la légitimation de la répression pénale. Ce « savoir expert » peut ainsi fonder des actions et mesures politiques. Il est possible dès lors de mesurer l'influence structurante qu'exercent les idées et les connaissances sur la définition de la stratégie pénale formelle ;

¹⁵ Voir mes différents travaux.

¹⁶ Je reprends cette notion à Lucien Karpik : « Démocratie et pouvoir au barreau de Paris, la question du gouvernement privé », *Revue Française de Science Politique* (vol. 36, n°4, 1986, p. 496-518) où il explique ainsi cette notion en note 2 p. 496 : « Le concept de 'gouvernement privé' est plus souvent employé que défini. La formulation de Lakoff, quoique très extensive, est probablement la meilleure : 'Les associations privées sont assimilées à des gouvernements lorsqu'elles manifestent dans une mesure significative certaines caractéristiques politiques fondamentales. À des degrés divers, les gouvernements privés exercent leur pouvoir aussi bien sur les membres que sur les non-membres et souvent dans les domaines vitaux pour les individus et les groupes. Ils font et appliquent des règles qui influencent et limitent les comportements des membres...' » (voir Sanford A. Lakoff (éd.), *Private government*, Gleniew, Scott Foresman and Co, 1973, p.1).

d'évaluer le potentiel d'action dont disposent certains acteurs du pénal (magistrats, universitaires, avocats) leur permettant, dans des configurations variées, d'imprimer à la politique pénale un style qui épouse leurs préférences normatives et théoriques ; enfin d'identifier les modalités du pilotage des systèmes décisionnels pénaux : il y aurait en effet une relation singulière entre ces « communautés épistémiques »¹⁷ pénales lesquelles définissent les matrices conceptuelles de l'action contre le crime et les décideurs politiques. Loin de se réduire à une émanation du pouvoir central, la construction du crime se révèle le produit d'interactions complexes, d'une part entre différentes instances possibles de traitement de la question pénale, d'autre part entre des acteurs qui évoluent selon des configurations particulières sur diverses scènes.

De l'Association pour la socio-histoire du politique à la socio-histoire de l'action publique, trois générations de chercheurs ont travaillé sur la question de l'État et des catégories de l'action publique : dans quel rapport avec la science politique de leur époque ?

Avant de répondre, il faut que je précise ma position, puisque mon parcours est singulier et atypique. Je suis historienne de formation, avec un doctorat d'histoire contemporaine réalisé sous la direction de M. Perrot (jury mixte de sociologues et d'historiens), recrutée au CNRS en sociologie (majore) et j'ai été affectée dans un laboratoire affilié à la fois en sociologie et science politique. J'ai choisi d'être affectée en section 40 où je suis évaluée. Je suis dans cette *position du contrebandier* évoquée par Bastien François¹⁸. J'assume et revendique ma pluridisciplinarité réelle. Il existe sans doute une propension personnelle à rechercher le dialogue avec des détenteurs de savoirs différents mais proches, qui se justifie par la conviction profonde de l'intérêt scientifique de travailler aux frontières. L'idée est de favoriser une activité d'importation-

¹⁷ Au travers de la notion de « communauté épistémique pénale » empruntée à Peter Haas, « Introduction : Epistemic communities and International policy coordination », *International Organisation*, (49) 1, 1992, p 1-35 ; Stéphane Enguéléguélé, « Les communautés épistémiques et la production législative en matière criminelle », *Droit et Société*, 1998, p. 563-381.

¹⁸ Selon l'expression volontairement très imagée de Bastien François. Il explique que cette attitude a un coût qu'il faut assumer. Cette transgression des frontières se paie également – de façon inégale, sans doute selon le degré de consécration académique de celui qui transgresse – de constants rappels à l'ordre disciplinaire, venant aussi bien de la discipline d'origine que celle d'accueil. « Préalables avant de prendre le droit comme objet. Notations en forme de plaidoyer pour un point de vue a-disciplinaire mais néanmoins soucieux des impensés disciplinaires », in Jacques Commaille, Laurence Dumoulin, Cécile Robert (éd.), *La juridicisation du politique. Leçons scientifiques*, Paris, LGDJ, 2000, p. 116.

d'exportation de schémas intellectuels dans ces zones où les schémas d'analyse construits à partir de sa propre discipline sont questionnés, contestés, confrontés, et finalement enrichis par des concepts, des théories, des observations empiriques produits par d'autres disciplines susceptibles de porter autant de visions du monde différentes. L'interdisciplinarité invite au dialogue argumenté des convictions et engage à une recherche collective de la vérité, en présupposant la diversité des opinions et en assumant l'incertitude du résultat. Mais ces fréquentations constamment recherchées doivent s'accompagner d'un souci permanent d'affermissement de sa propre identité disciplinaire, ceci dans le cadre d'un équilibre à maintenir, qui ne peut se reposer ni sur l'enfermement dogmatique et sclérosant ni sur un œcuménisme pluridisciplinaire permettant de causer sur tout sans véritablement trouver le sens de rien.

Même si la plupart de mes travaux s'y rapportent, ce ne sont pas des domaines de l'action publique comme la sécurité, la délinquance, la justice ou la police qui m'ont intéressée en tant que tels mais principalement les questions que ces domaines « sensibles » permettent d'approfondir comme : la question de l'ordre et du désordre dans la société républicaine, à travers la production des normes juridiques, politiques, morales et sociales et leur imposition dans la mise en œuvre des politiques publiques autour du droit et de la justice ; la question de la gouvernabilité de la société démocratique et de l'articulation entre la société civile et le pouvoir politique essentiellement dans l'exercice de ses fonctions régaliennes ; la question des sciences de gouvernement, qui se manifestent à travers les instruments, les techniques, savoirs et politiques ; la question de l'identité de la République et de ses valeurs, à travers ses principes d'action et initiatives politiques, particulièrement dans les politiques de justice et de maintien de l'ordre public. Ces questions englobent l'ensemble de mes travaux que j'ai développés dans une dimension française et historique (1880-1920) puis dans une dimension internationale et contemporaine.

Ma sensibilité est marquée par cette trajectoire pluridisciplinaire et la perception des enjeux sur lesquels vous m'interrogez se situe sans doute à la *périphérie*, par rapport à quelqu'un qui aurait été baigné et socialisé depuis toujours à la science politique.

C'est en discutant avec des collègues¹⁹, que j'ai tenté de répondre à ces questions et du coup réussi à qualifier ces trois générations. La première génération est sans doute celle des fondateurs. Elle adopte une position critique, « rebelle » par rapport à la science politique du moment. C'est celle qui fonde *Politix* et SHIP. La socio-histoire n'existe pas encore. L'idée c'est de rendre légitime un questionnement de type historique en science politique, alors que cette dernière est alors plutôt juridique, axée sur les institutions et le contemporain. Il s'agissait de montrer que le passé rend compte du présent, saisir le social, et mettre au centre l'empirie, en s'intéressant aux acteurs à un niveau plus micro, presque ethnologique. On pourrait d'ailleurs en faire une histoire sociale. À cet égard, Jacques Lagroye a joué un rôle très important.

La deuxième génération, serait celle des héritiers²⁰ : tous ou presque ont (eu) un poste, ils se revendiquent de la socio-histoire et leur légitimation se fait en quelque sorte par le recrutement, qui témoigne de la centralité que revêt alors la socio-histoire, autour de *Politix* et de *Genèses*. Mais très vite, ces chercheurs formés à la socio-histoire développent une autre spécialité plus classique en science politique mais aussi moins historique : les villes, le vote, le handicap, la santé.

J'ai plus de mal à décrire la troisième génération. Je serai optimiste : la nouvelle vague ? Aujourd'hui, la socio-histoire s'est stabilisée, ancrée, posée, (imposée diraient certains). Elle est à la fois partout et... nulle part. Cette diffusion tous azimuts, cette « démocratisation » assumée, a abouti une forme de dilution, d'atténuation, d'assagissement tant et si bien que formés à la socio-histoire, des chercheurs y ont recours mais mettent en avant des problématiques plus contemporaines. La socio-histoire apparaît en mineur et semble devenir plus « accessoire ». Elle a pâti de son succès, en raison sans doute d'une institutionnalisation réussie. Il me semble, aujourd'hui, que sont atténuées les qualités de cette démarche : la force d'une perspective comparatiste et l'intensité de l'analyse critique. Cette « occultation » de ses dimensions critiques passent par des détracteurs assumés mais aussi par les tenants de l'approche qui sont plus timorés, dans la mesure sans doute où,

¹⁹ Je remercie entre autres Olivier Ihl (pur produit science politique, par la formation et l'obtention de l'agrégation).

²⁰ Entre autres, Renaud Payre qui avec Gilles Pollet écrira *Socio-histoire de l'action publique*, Paris, la Découverte, 2013, 125 p. ; et François Buton et Nicolas Mariot, très actifs tous les deux pour dynamiser, dynamitée et réfléchir, même de façon critique sur cette approche : François Buton et Nicolas Mariot, entrée « Socio-histoire » du *Dictionnaire des idées*, Paris, Encyclopaedia universalis, 2006, vol. 2, p. 731-733 ; *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*, Paris, PUF, 2009.

aujourd'hui, la science politique (comme d'autres disciplines) revient à une forme d'orthodoxie et à un rapport au monde et au savoir plus rationnel, plus cadré et donc plus frileux. L'histoire est un savoir critique²¹. Une nouvelle vague assumant en majeur cette approche – ses vertus, son audace, ses limites et son potentiel – serait bienvenue.

Les travaux de Foucault jouent un rôle important dans l'étude des sciences de gouvernement, leur fournissant notamment l'idée qu'elles inaugurent un nouveau régime de gouvernement, fondé sur les connaissances scientifiques. Adhérez-vous également à son « archéologie du savoir » ? Diriez-vous que vous travaillez à saisir l'émergence et la circulation de « formations discursives » ?

Je suis une lectrice de Foucault depuis le début de mes études (*un peu comme Obélix, tombé dans la potion magique*). Cette lecture est constitutive de ce que je suis, de ce que j'ai fait, de ce que j'ai choisi. Elle m'a construite, imprégnée, stimulée mais sans jamais me sectariser.

L'archéologie du savoir va former une génération de chercheurs. C'est un ouvrage important²², matriciel dans mes travaux, parce qu'il montre comment prendre en compte les réseaux anonymes du savoir, les dispositifs, les configurations, les systèmes. Mais en même temps, le Foucault qui m'a marquée, c'est celui de *Surveiller et punir*, et cela s'explique par ma formation qui s'est développée dans un contexte particulièrement riche avec des personnalités fortes (A. Corbin, A. Farge, M. Perrot), des enseignements originaux et précurseurs qui ont dessiné les prémices d'une approche nouvelle dans l'historiographie dominante. Paul Veyne pourra parler d'un « Foucault qui révolutionne l'histoire »²³. Pour moi, cela a été toute une histoire sociale revisitée, à l'ombre stimulante de M. Foucault et enrichie au fur et à mesure de rencontres, de colloques, de

²¹ Comme l'a superbement démontré Patrick Boucheron, entre autres, dans sa conférence inaugurale au Collège de France, « Ce que peut l'Histoire » (2015).

²² Jean-Louis Fabiani en a finement dévoilé toutes les complexités : « Que peut faire la sociologie du programme de l'Archéologie du savoir ? On peut faire le choix de le considérer comme un livre purement tactique dans la carrière de Foucault : c'est le droit d'entrée au Collège de France, le prix à payer pour faire autre chose. On peut considérer aussi qu'il s'agit du plus bel exemple d'impasse théorique que la philosophie du XX^e siècle ait connue. Mais on peut également y repérer quelque chose comme un ensemble de propositions disponibles pour la sociologie historique, bien qu'il ne s'agisse pas d'annexer les travaux qui se réclament de ce label et encore moins de penser d'hypothétiques filiations », « La sociologie historique face à l'archéologie du savoir », *Le Portique*, 13-14, 2004, p.7).

²³ Paul Veyne, « Foucault révolutionne l'histoire », in *Comment on écrit l'histoire. Essai d'épistémologie*, Paris, Seuil, 1978, p. 385-429.

séminaires et de publications. C'est dans ce cadre que se sont inscrits mes premiers travaux, alimentant la problématique en « vogue » qui était celle du « contrôle social ».

Mon doctorat autour de la naissance criminologie en France et l'émergence d'un discours scientifique sur le criminel²⁴ était inscrit dans une histoire du discours *et de sa fonction* en résonance totale avec les propos de M. Foucault sur ce sujet qui ont très directement inspiré mon projet²⁵. Il s'est agi pour moi de décrypter ce discours très spécialisé sur le crime « figure de la monstruosité »²⁶ et surtout marquée par cette formulation « *qu'il n'y a pas de relations de pouvoir sans constitution corrélatrice d'un champ de savoir ni de savoir qui ne suppose et ne constitue en même temps des relations de pouvoir* »²⁷.

La criminologie, savoir scientifique, va construire le crime comme objet politique et épauler la décision politique dans la mesure où il donnera à l'État le moyen de tenter de comprendre et d'agir au mieux. Dès lors, les enjeux seront ceux d'une refonte de la légitimité politique à partir de la compétence. Savoir et pouvoir ne constituent pas deux domaines distincts interagissant occasionnellement l'un sur l'autre ; il existe entre eux un lien organique. Plus tard, mes travaux sur le placement sous surveillance électronique prolongeront la réflexion dans cette perspective et celle des technologies de pouvoir démarrées avec mon travail sur le carnet anthropométrique de Bertillon, le début du fichage en France et la criminalistique, où il s'agissait bien de s'intéresser à ces « technologies d'identification individuelle », invention d'une identité symbolique des personnes qui peu à peu constituera une bureaucratie. Le corps, objet central d'un investissement policier (centre d'investigation des « criminologues »), va laisser place à

²⁴ Martine Kaluszynski, *La criminologie en mouvement : Naissance et développement d'une science sociale en France. Autour des Archives de l'Anthropologie Criminelle d'Alexandre Lacassagne (1886-1914)*, Doctorat Université Paris VII, 1988.

²⁵ « L'anthropologie criminelle et le ressassant discours de la criminologie trouvent là une de leurs fonctions précises : en inscrivant solennellement les infractions dans le champ des objets susceptibles d'une connaissance scientifique, donner aux mécanismes de la punition légale une prise justifiable non plus seulement sur les infractions, mais sur les individus ; non plus sur ce qu'ils ont fait, mais sur ce qu'ils sont, seront, peuvent être. Le supplément d'âme que la justice s'est assuré est en apparence explicatif et limitatif, il est en fait annexionniste. Depuis cent cinquante ou deux cents ans que l'Europe a mis en place ses nouveaux systèmes de pénalité, les juges, peu à peu, mais par un processus qui remonte fort loin, se sont donc mis à juger autre chose que les crimes : l'« âme » des criminels [...] Une autre vérité a pénétré celle qui était requise par la mécanique judiciaire une vérité qui, enchevêtrée à la première, fait de l'affirmation de culpabilité un étrange complexe scientifico-juridique ». Michel Foucault, *Surveiller et Punir*, *op. cit.*, p. 24.

²⁶ Patrick Tort, « L'histoire naturelle du crime », *Le Genre Humain*, 1983, p. 217-232.

²⁷ Michel Foucault, *Surveiller et Punir*, *op. cit.*, p. 32.

l'Archive (trace de l'identité individuelle consignée par un fichier central).

Mes travaux ont intégré très tôt cette place de la philosophie foucauldienne dans une histoire sociale du pouvoir, ne serait-ce que la perspective « généalogique » défendue par le philosophe qui a des points communs avec la conception de l'histoire, telle que pouvait la prôner Lucien Febvre, le fondateur des *Annales*. Dans cette perspective, le problème central n'est pas, n'est plus, l'État mais l'étatisation comme processus d'« étatisation continue des relations de pouvoir »

L'histoire, ses modalités de réflexion, sa démarche, le travail empirique que cela implique, l'attention aux processus, interdit le positivisme et les simplifications. Le matériau induit la réflexion et résiste aux grilles de lecture préconstruites.

Aussi la socio-histoire tend peut-être à « la relance historique de l'imagination sociologique », selon l'expression de G. Hermet²⁸. Pour moi, cette démarche doit pouvoir se confronter et accompagner d'autres regards. C'est ainsi qu'elle est riche, forte, instrument d'intelligibilité et parfois de subversion.

L'histoire n'est pas seulement une méthode mais doit être également investie comme une culture qui invite à excentrer les interrogations, à produire des connexions entre les différentes manières d'aborder l'objet politique²⁹. Occulter l'historicité d'un objet, c'est renoncer à des perspectives d'analyse utiles, y compris sur des objets contemporains.

²⁸ Guy Hermet, « À propos de l'obstination historique », *RIS*, 1992, n°133, p. 394-395.

²⁹ Martine Kaluszynski, Sophie Wahnich, « Historiciser la science politique », art. cit.